

# COMMUNE DE BEAUPUY

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

# COMPTE RENDU DU PROCES VERBAL

DE LA SEANCE DU LUNDI 23 DECEMBRE 2019  
À 21 heures EN MAIRIE DE BEAUPUY

SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MAURICE GRENIER

### Étaient présents :

Messieurs Maurice GRENIER, Jean-Louis DATSIRA, Freddy DUHAMEL, Christian GALLAIS, Michel FEUGA, David LEWIN FLEUR, Patrick PERIC  
Mesdames Henriette DAVID, Maryline CANNESANT, Céline MATRE, Patricia TERMOSIRIS

### Absents ayant donné procuration :

Mme Christine BIANCHIN à M. Maurice GRENIER  
Mme Annie COLIN à M. Jean-Louis DATSIRA  
Mme Marie-Madeleine MONFORT PERRIN à Mme Henriette DAVID

### Absents :

M. David MAMAN

Secrétaire de séance : Mme Maryline CANNESANT

### Ouverture de la séance :

Monsieur Maurice GRENIER, Maire de la Commune de BEAUPUY, procède à l'appel et constate que, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, la condition de quorum est remplie.

Lecture et approbation du Compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal du 25 juin 2019.

### **1. SDEHG – Délibération de principe pour petits travaux**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de couvrir la part restant à la charge de la commune dans la limite de 10 000 € sur ses fonds propres pour les petits travaux urgents

### **2. Ouverture de la section d'investissement du budget primitif 2020**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, l'ouverture de la section d'investissement du Budget Primitif 2020.

### **3. Indemnités de conseil du receveur**

Le Conseil municipal considérant que Madame Nadine BECQ, Trésorier de Balma, Receveur de la Commune de Beaupuy, participe aux diverses informations indispensables à la gestion de notre collectivité et assure toutes prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable et qu'elle a donné son accord pour continuer à fournir ces prestations, a décidé de lui allouer chaque année, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'indemnité de conseil précisée à l'article 4, après vérification des éléments de calcul qui seront annexés au mandat de paiement.

Les crédits nécessaires seront inscrits chaque année à l'article 6225 du budget.

### Questions diverses :

- Enlèvement des déchets irréguliers près des ateliers municipaux
- Élagage et abattage de quelques arbres
- Installation d'une alarme et de gros projecteurs pour la protection des ateliers municipaux
- Installation d'une vidéo au portail de l'école maternelle et fermeture électrique pour les 2 écoles
- Achat de deux ordinateurs portables et deux tablettes pour l'école maternelle
- Fibre optique : de plus en plus de raccordement



Fin de séance : 22h00